

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 mai 2024

N° CP-2024-4-6-1

N° applicatif 8897

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES MEMORIELLES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MEMOIRE

Résumé : Le 9 février 2023, la Collectivité européenne d'Alsace s'est dotée d'une nouvelle politique pour une mémoire vivante en Alsace dans toute sa dimension historique. Dans un souci de neutralité et visant une approche scientifique et apaisée des mémoires à l'œuvre sur notre territoire, la Collectivité européenne d'Alsace entend faire rayonner ce patrimoine en Europe et œuvrer à la vie démocratique.

En déclinaison de ces orientations, le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (9 000 €), au Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (30 000 €), à l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace MIRA (16 000 €) et au Centre de Recherches d'Histoire des Familles (15 000 €) ainsi que d'approuver les termes des conventions de partenariat afférentes et d'autoriser le Président à les signer.

La nouvelle politique pour une mémoire vivante en Alsace est organisée autour de trois axes majeurs : collecter et sauvegarder la mémoire de l'Alsace, développer l'action culturelle pour faire rayonner l'histoire de l'Alsace et créer un engagement citoyen autour de la mémoire. La proposition de soutien à des associations mémorielles s'inscrit dans ces orientations.

1. La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (FSHAA)

La FSHAA regroupe plus de 120 associations des deux départements alsaciens et d'autres sociétés des territoires environnants. Elle organise entre autre un congrès annuel des historiens d'Alsace.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 000 € à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (FSHAA) selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 1 au présent rapport.

2. Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

L'Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf, ouvert depuis 2017, est un équipement culturel à la fois historique, touristique et mémoriel. Sa mission est avant tout pédagogique.

Il est proposé d'attribuer au CMNHWK une subvention de fonctionnement de 30 000 € selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 2 au présent rapport.

3. L'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)

L'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA) travaille à la sauvegarde des films inédits concernant l'Alsace, des débuts du cinéma aux années 1980 (films amateur et films industriels). Elle sensibilise le public à la préservation par le biais d'événements de valorisation et de son site internet où une sélection de films est mise à disposition. Elle vise à terme la création d'une cinémathèque régionale, prenant d'abord la forme d'une banque d'images numérisées.

Son action s'inscrit en complément de celle de la Collectivité européenne d'Alsace, qui s'engage notamment dans le domaine des archives audiovisuelles, dans la mesure où une partie de ces documents échappe aux missions des organismes en charge du dépôt légal (Centre National de la Cinématographie, Institut National de l'Audiovisuel, Bibliothèque nationale de France).

Il est proposé d'attribuer à l'association MIRA une subvention de fonctionnement de 16 000 € et d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe 3 au présent rapport. Par cette convention, MIRA s'engage à remettre à la CeA des films originaux donnés par leurs propriétaires à la CeA à des fins de conservation par les Archives et à donner un jeu de copies numériques et les inventaires associées aux films qu'elle a numérisés à des fins de pérennisation des données numériques et d'exploitation des films par la CeA elle-même.

Il est également proposé d'approuver un modèle de convention de cession de droits d'auteur, joint en annexe 5 du présent rapport, qui a vocation à compléter la lettre d'intention de don dans le cadre du partenariat avec l'association MIRA lorsque le don d'archives privées comporte une cession de droits d'auteurs.

4. Le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF)

Le Centre de Recherches pour l'Histoire des Familles de Guebwiller met à disposition du public une documentation historique, thématique et généalogique ; il effectue également des recherches et initie les amateurs aux travaux généalogiques.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au CRHF, selon les termes de la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 4 au présent rapport.

Ces propositions de subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la 6ème Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 2 mai 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre de la politique Mémoire, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 70 000 euros, réparti comme suit :
 - 9 000 euros à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace,
 - 30 000 euros à l'association Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf,
 - 16 000 euros à l'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA),
 - 15 000 euros à l'association Centre régional d'histoire des familles;
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure avec la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, le Comité de Monument National du Hartmannswillerkopf, l'association MIRA et le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles, jointes en annexes n°1-2-3 et 4 au présent rapport,
- De m'autoriser à signer ces conventions,
- D'approuver le modèle de contrat de cession de droits d'auteur à faire signer en cas de don d'archives privées à la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre du partenariat avec l'association MIRA pour l'année 2024, joint en annexe 5 du présent rapport et en annexe 5 de la convention de partenariat conclue avec l'association MIRA,
- De m'autoriser à signer les contrats de cession de droits d'auteur dans le cadre du partenariat avec l'association MIRA pour l'année 2024,
- De préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique après signature des conventions de partenariat et sur production des pièces justificatives listées dans ces conventions,
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes (une demande complémentaire de 5000 euros est sollicitée en DM01 de l'année 2024 pour la ligne P253O001T94 – subvention CRHF) :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P253</i>	<i>O001</i>	<i>P253E02</i>	<i>T94</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>15 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O002</i>	<i>P253E02</i>	<i>T94</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>9 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O003</i>	<i>P253E02</i>	<i>T94</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>30 000 €</i>
<i>P253</i>	<i>O004</i>	<i>P253E06</i>	<i>T94</i>	<i>(1098) 65-65748-312</i>	<i>16 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>70 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.